Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 056-215602525-20251204-2025_86-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mr MOUSSET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : jeudi 27 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 14
Présents : Mr MOUSSET, Mme TOQUER, Mme RENARD, Mr CRESPIN, Mr DUFOUR, Mr OMEYER, Mme VAILHEN, Mme LE JOUBIOUX, Mme LAMOUREUX, Mme OLLIVIER, Mr NICOLAZO, Mr QUILLIEN.
Absents excusés : Mme BASTILLE (pouvoir à Mme TOQUER), Mr JADE (pouvoir à M MOUSSET).
Absents : Mr MICHELET
Secrétaire de séance : Mme VAILHEN

2025-86 - CLECT DE GOLFE DU MORBIHAN – VANNES AGGLOMERATION RELATIF AU TRANSFERT DE LA BASE NAUTIQUE DE PENVINS A SARZEAU

Rapporteur : Monsieur MOUSSET

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5216-5,
VU le Code général des impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,
VU le rapport adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT du 12 septembre 2025,
VU l'avis favorable de la commission plénière du 25 novembre 2025,

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 12 septembre dernier pour procéder à l'évaluation des charges transférées relatives au **transfert de la base nautique de Penvins à Sarzeau**.

Vous trouverez en annexe, le rapport de la CLECT et ses annexes.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté d'agglomération qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres de :

- **De valider le rapport de la CLECT du 12 septembre 2025, tel que présenté en annexe à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe : Rapport de la CLECT du Transfert de la base nautique de Penvins à Sarzeau

Monsieur MOUSSET,

Maire

Madame VAILHEN,

Secrétaire



